

ACTISOYL 100

Agent moussant



TNL18 – BP254, 38217 Vienne Cedex, France
Email: info@tnl18.com – Tel: +33(0)615426227

A. DESCRIPTION

ACTISOYL 100 est un agent moussant biodégradable. Il fait partie de la gamme ACTISOYL.

Il est utilisé sur les tunneliers pour le traitement de terrain

B. APPLICATION

ACTISOYL 100 permet de un bon conditionnement du terrain et facilite les excavations.

ACTISOYL 100 est recommandé pour :

- Terrains perméables avec une teneur en eau faible.
- Terrains mixtes (sable argileux, sable calcaire par exemple)
- Argiles et marnes peu collantes.
- Du rocher peu abrasif.

C. MISE EN OEUVRE

ACTISOYL 100 est mélangé dans l'eau par l'intermédiaire du générateur de mousse.

D. DOSAGE

En fonction des propriétés du terrain, ACTISOYL 100 est utilisé à une concentration comprise entre 1,5 et 4%.

La consommation d'ACTISOYL 100 s'établit entre 0,5 et 2 litres / m3 de terrain.

Notre équipe technique est à votre disposition pour mettre au point les paramètres optimaux.

E. PROPRIETES

Couleur	Transparent
Densité à 20°C	1.01 +/- 0.005
Point de gel	0°C
Point éclair	>80°C

F. CONDITIONNEMENT

ACTISOYL 100 est disponible en IBC de 1000 litres.

BPE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :

Page 1/7

ACTISOYL 100

Date : 06/12/17

Version 2.0_F

1 - IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1 IDENTIFICATEUR DU PRODUIT

ACTISOYL 100

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES
DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

Produit de traitement de terrain

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE
FOURNISSEUR DE LA FICHE DE SECURITE

TNL18

Espace St Germain, bâtiment le Saxo

30 avenue du Général Leclerc

F-38200 VIENNE, FRANCE

Tel : 06 15 42 62 27

E-mail : **msds@tnl18.com**

1.4 NUMERO D'APPEL D'URGENCE

INRS – Centres antipoison : 01 45 42 59 59

(24 heures / 24, 7 jours / 7)

TNL18 : 06 15 42 62 27 (pendant les heures normales

d'ouverture : semaine 8h30 - 17h30)

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DU MELANGE

Classification selon le Règlement 1272/2008

- . Contact avec la peau Skin Irri. 2, H315
- . Contact avec les yeux Eye Dam. 1, H318

2.2 ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Etiquetage selon le Règlement 1272/2008

- . Pictogramme



GHS05

- . Mention d'avertissement

Danger

- . Mention de danger

H315 : Provoque une irritation cutanée

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

- . Conseils de prudence
Prévention

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

- . Conseils de prudence
Intervention

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

2.3 AUTRES DANGERS

-

Pour le libellé des phrases de risque, se référer au chap. 16

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :

Page 2/7

ACTISOYL 100

Date : 06/12/17

Version 2.0_F

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

COMPOSANTS CONTRIBUANT AUX DANGERS

<u>Nom chimique</u>	<u>N°CAS</u>	<u>N°CE</u>	<u>Classification CLP</u>	<u>Fourchette de concentration (% m/m)</u>
Sodium decyl sulfate	142-87-0	205-568-5	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	$3 \leq C < 25\%$
Alcools, C12-14 (pair), ethoxylé < 2.5 EO, sulfates, sels de sodium	-	-	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic chronic 3, H412	$1 \leq C < 10\%$
2-methylpentane-2,4-diol	107-41-5	203-489-0	Eye Irrit 2, H319 Skin Irrit. 2, H315	$1 \leq C \leq 10\%$
Alcools, C12-14	80206-82-2	279-420-3	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400	$0,1 \leq C < 10\%$

Pour le libellé des mentions de danger, se référer au chap. 16

Pour les composants avec une valeur limite d'exposition professionnelle, voir chap. 8.

4 - PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

. Inhalation

En cas de malaise ou si nécessaire, consulter un médecin. Calmer la victime et la maintenir dans une position confortable.

. Contact avec la peau

Mettre la victime à l'air libre en cas de malaise.

. Contact avec les yeux

Après contact avec la peau, enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation.

. Ingestion

En cas de contact avec les yeux, avec précaution à l'eau pendant au moins 10 minutes y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un spécialiste en cas d'irritation.

Rincer la bouche. Faire boire de petites quantités d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin et lui montrer ce document ou l'étiquette du produit.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

. Contact avec les yeux

Lésions oculaires graves, irritation, larmoiement, rougeur, douleur.

. Contact avec la peau

Irritation, rougeur, douleur.

4.3 INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

Traiter de façon symptomatique. Une douche oculaire est recommandée dans la zone de travail immédiate. Contacter le centre antipoison en cas de quantité ingérée importante.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :

Page 3/7

ACTISOYL 100

Date : 06/12/17

Version 2.0_F

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

- . Moyens d'extinction appropriés
- . Moyens d'extinction inappropriés

Poudre – Eau pulvérisée – Mousse – CO₂
Aucun connu.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DU MELANGE

En cas d'incendie, l'augmentation de la pression peut provoquer l'explosion de l'emballage. Ne pas respirer les fumées.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

Libération d'oxydes de carbone possible.
Port d'un masque respiratoire autonome et d'un vêtement de protection contre les accidents chimiques.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Eloigner les personnes inutiles. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Lunettes de sécurité, gants et vêtements de protection.

6.2 PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Eviter le déversement dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Dispersion importante : contenir et absorber tout produit répandu avec des absorbants inertes : sable, vermiculite, terre, terre de diatomée. Mettre dans un récipient fermé pour élimination conformément à la réglementation locale.

6.4 REFERENCES A D'AUTRES SECTIONS

Faible dispersion : couvrir pour contenir la dispersion avec du textile. Nettoyer avec de l'eau.

Consulter les chapitres 7, 8, 12 et 13.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

- . Précautions

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter le contact avec les yeux. Se laver les mains après manipulation.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

- . Conseil d'utilisation

Maintenir les emballages bien fermés.
Vérifier que la ventilation est adaptée.

7.2 CONDITIONS DE STOCKAGE SUR, Y COMPRIS D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

- . Précautions

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine et étiqueté.
Conserver en position verticale pour éviter les fuites.
Conserver fermé dans un endroit sec, frais (10° - 40°C) et bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons du soleil.
Protéger du gel.

- . Conditions de stockage

- . Matériaux à utiliser pour l'emballage

De même nature que celui d'origine.

- . Matériaux d'emballage non adaptés

Eviter les emballages métalliques non protégés.

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIERES

-

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :

Page 4/7

ACTISOYL 100

Date : 06/12/17

Version 2.0_F

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMETRES DE CONTROLE

Valeurs limites d'exposition professionnelle nationales pour le *2-methylpentane-2, 4-diol*.

Pays	Valeur limite 8 heures		Valeur limite court terme	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
France			25	125
Canada Québec			25*	121*
Suisse	10	49	20	98

* Limite supérieure (valeur plafond)

Il existe d'autres valeurs nationales dans d'autres pays.

8.2 CONTROLE DE L'EXPOSITION

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

. Protection des yeux / du visage

Port de lunettes ou d'un masque de protection.

. Protection des mains

Port de gants de protection recommandé.

. Protection de la peau

Port d'un vêtement de protection recommandé.

. Protection respiratoire

Ventilation suffisante afin de ne pas dépasser les limites d'exposition admissibles. Port d'un appareil respiratoire en cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, d'utilisation prolongée ou d'utilisation dans un espace confiné.

. Risques thermiques

Non pertinent tenant compte de l'utilisation prévue.

CONTROLES D'EXPOSITION LIES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Cf chapitres 6 et 7.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

. Aspect

Liquide incolore à légèrement jaune

. Odeur

Caractéristique

. Seuil olfactif

Non déterminé

. pH

8

. Point de fusion / point de congélation

Non déterminé

. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé

. Point éclair

Non déterminé

. Taux d'évaporation

Non applicable au mélange

. Inflammabilité (solide, gaz)

Non applicable

. Limites supérieures / inférieures

Non applicable au mélange

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

. Pression de vapeur

Non applicable au mélange

. Densité de vapeur

Non applicable au mélange

. Densité relative à 20 °C

1,01

Suite page 5/7

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :

Page 5/7

ACTISOYL 100

Date : 06/12/17

Version 2.0_F

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

. Solubilité	Soluble dans l'eau
. Coefficient de partage n-octanol / eau	Non applicable au mélange
. Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé
. Température de décomposition	Non déterminé
. Viscosité	Non déterminé
. Propriété explosive	Non prévu tenant compte de la structure chimique des composants
. Propriétés comburantes	Non déterminé

9.2 AUTRES INFORMATIONS Aucune donnée n'est disponible

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 REACTIVITE	Non déterminé
10.2 STABILITE CHIMIQUE	Stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans le chapitre 7.
10.3 POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES	En conditions de manipulation et de stockage recommandées dans le chapitre 7, aucune réaction dangereuse.
10.4 CONDITIONS A EVITER	Non déterminé
10.5 MATIERES INCOMPATIBLES	Non déterminé
10.6 PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX	En conditions de manipulation et de stockage recommandées dans le chapitre 7, aucun produit de décomposition dangereux. Voir chapitre 5 pour les produits de combustion.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune étude expérimentale n'est actuellement disponible sur le mélange. La classification est basée sur la méthode conventionnelle (calcul) sur la base des informations disponibles sur les composants.

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

. Toxicité aiguë	Non classé comme toxique
. Irritation	Provoque une irritation cutanée
. Corrosivité	Provoque des lésions oculaires graves
. Sensibilisation	Non classé comme sensibilisant
. Toxicité à dose répétée	Non classé comme toxique pour les organes (exposition répétée)
. Mutagénicité	Non classé comme mutagène
. Cancérogénicité	Non classé comme cancérigène
. Toxicité pour la reproduction	Non classé comme toxique pour la reproduction

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :

Page 6/7

ACTISOYL 100

Date : 06/12/17

Version 2.0_F

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1 TOXICITE	Non classé comme toxique pour l'environnement
12.2 PERSISTANCE ET DEGRADABILITE	Non applicable au mélange
12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	Non applicable au mélange
12.4 MOBILITE DANS LE SOL	Non applicable au mélange
12.5 RESULTATS DES EVALUATION PBT ET vPvB	Non applicable au mélange
12.6 AUTRES EFFETS NEFASTES	-

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

- . Conseils généraux
 - . Produit non utilisé
 - . Emballages contaminés
- Éliminer le produit et/ou son emballage comme des déchets dangereux.
Doit être éliminé selon les règlements locaux.
Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. L'emballage doit être vidé avant élimination.
-

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas soumis aux dispositions de l'ADR pour la route, de l'ADRN pour le fluvial, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et du IATA-DGR pour le transport par air.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 REGLEMENTATIONS / LEGISLATION PARTICULIERES AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

Aucune

15.2 EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

Aucune

16 - AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :

Acute Tox. 4: toxicité aiguë catégorie 4

Skin Irrit. 2: irritant pour la peau catégorie 2

Eye Irrit. 2: irritant pour les yeux catégorie 2

Eye Dam. 1: lésions oculaires graves catégorie 1

Aquatic Chronic 3: danger pour le milieu aquatique – danger aquatique chronique catégorie 3

Aquatic Acute 1: danger pour le milieu aquatique – danger aquatique aiguë catégorie 1

Suite page 7/7

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :

Page 7/7

ACTISOYL 100

Date : 06/12/17

Version 2.0_F

16 - AUTRES INFORMATIONS (suite)

CLP : Classification, Labelling and Packaging (classification, étiquetage et emballage)

PBT/vPvB : Persistant, Bioaccumulable et toxique/très toxique Persistant/très persistant

Source de données :

Fiche de données de sécurité des fournisseurs

Libellé des phrases R et H du chapitre 3 :

H 302 Nocif en cas d'ingestion

H 315 Provoque une irritation cutanée

H 318 Provoque des lésions oculaires graves

H 319 Provoque une sévère irritation des yeux

H 400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H 412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils sur la formation appropriée aux travailleurs pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Se conformer à la Directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations de la Communauté Européenne (CE) n° : 1907/2006, 1272/2008, 453/2010, 2015/830.

Ce document s'applique au produit EN L'ETAT conforme aux spécifications fournies par TNL18.

En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

L'énumération des textes législatifs réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive.

Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Cette fiche de sécurité remplace toute version précédente.

Différence avec la version 1 : classification CLP. Changement dans les chapitres 2, 3, 4, 11 et 16.

Fin du document – Nombre de pages : 7

AUTO-CLASSIFICATION WGK – BIODEGRADABILITE **ACTISOYL 100**

A l'attention des personnes concernées

Selon les informations de nos fournisseurs de matières premières que nous détenons à la date de ce certificat et selon les préconisations de la société TNL 18 (concentration utilisée : 0,3% dans le terrain), nous attestons que 83% de la matière organique contenue dans l'**ACTISOYL 100** est biodégradable à 93% selon la méthode OCDE 301C.

Nous certifions également que ce produit dilué à 0,3% dans le terrain selon les recommandations de TNL 18 ne présente pas de danger pour l'environnement en accord avec les informations toxicologiques en notre possession (valeurs supérieures à 100mg/l pour les poissons, algues et daphnés).

Ce certificat est établi selon le chapitre 5.1 (classification basée sur le WGK des composants) du guide "*Classification des substances et mélanges dans des catégories de danger pour l'eau selon la classification des substances dangereuses pour l'eau (Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe; VwVwS) du 17 mai 1999. Guides d'auto-classification*" écrits par l'agence fédérale allemande pour l'environnement en août 1999.

Pour faire valoir ce que de droit,

Chasse sur Rhône,
Le 09/11/2020

Sylvain MACKE
Président Directeur Général

TNL 18 SAS
30, avenue du Général Leclerc
38217 VIENNE
SIRET 790 739 338 00016
N°AF 4675Z
Tél. 0033 (0) 6 15 426 227